

CIRCULAIRE N° 45/56 DU MWAMI DU RUANDA.

=====

Lutte contre la lèpre au Rwanda.

A tous les chefs et sous-chefs du Rwanda.

Je vous salue.

Des instructions ont été données en 1954 déjà de présenter aux Médecins tous les lépreux du Ruanda afin de connaître le nombre exact de malades qu'il faudrait isoler dans une léproserie.

A ce jour, 40% seulement des malades recensés par les Administrateurs en mai 1954 se sont présentés dans les dispensaires, et il est établi qu'il y a trois fois plus de lépreux que n'en comportent ces listes.

Je tiens à attirer votre très sérieuse attention sur l'importance de ce renseignement; c'est le résultat de ce travail, c'est-à-dire le nombre de lépreux à isoler, qui déterminera la nature et l'importance des moyens que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour combattre la lèpre dont souffrent de nombreux Banyarwanda.

Vous avez donc pour devoir de veiller à ce que tous les lépreux de votre circonscription se présentent au Médecin; vous demanderez au préalable au Médecin le jour qui convient le mieux pour cet examen.

J'attache la plus grande importance à cette question, et je veillerai au cours de mes tournées dans le pays à la bonne exécution des présentes instructions.

Nyanza-Ruanda, le 9 mars 1956.

Le Mwami du Ruanda,
(sé) Ch. Mutara Rudahigwa.

